

**Exercice 1999 - Rapport d'activités des services délégués - Abattoir des Tilleroyes**

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Par convention du 11 juillet 1982, la Ville a délégué à la SICA-GAB la maîtrise d'ouvrage de la construction de l'abattoir des Tilleroyes et lui en a concédé l'exploitation pour une durée de 30 ans à compter du 16 juillet 1982.

Par délibération du 4 octobre 1999, complétée par celles des 28 février et 13 mars 2000, la Ville a décidé, sur demande de la SICA-GAB, la cession de cet abattoir public communal et a prononcé la résiliation au 1<sup>er</sup> janvier 2000 du contrat de concession avec vente de l'ensemble immobilier de l'abattoir à la SICA-GAB, au prix principal de 7 000 000 F, et moyennant :

- le remboursement à la Ville des indemnités de remboursement anticipé des emprunts en cours et des intérêts intercalaires,

- le versement à la Ville des indemnités de retard sur le montant de la vente, dans la mesure où l'acte notarié de vente de l'abattoir n'était pas signé au 31 décembre 1999,

- le remboursement à la Ville de la taxe foncière 2000.

C'est ainsi également que furent signés le 30 décembre dernier :

- l'avenant à cette convention pour procéder à sa résiliation.

- une convention de services pour assurer le maintien du service public aux anciens usagers de l'abattoir (y compris l'abattage familial, l'abattage d'urgence et l'abattage rituel).

La mise en place des moyens financiers par la SICA-GAB pour faire face à ses engagements ayant nécessité au préalable une augmentation du capital de la société, l'acte d'aliénation n'a pas encore été signé ; il devrait intervenir pendant l'été 2000.

**A - Analyse de l'activité du service délégué**

Faits marquants de 1999 :

- \* l'activité abattage (poids fiscal) a légèrement progressé en 1999, passant de 13 769 tonnes à 13 884 tonnes, soit + 0,8 %.

- \* maintien du tonnage (- 0,2 %) sur les gros bovins par rapport à l'année précédente grâce à l'augmentation du tonnage d'Arcadie. Par contre le tonnage continue à décliner sur les veaux (- 4,8 %) suite à une baisse continue de la consommation de ce type de viande.

- \* l'abattage des porcs continue de progresser (+ 3 %) malgré une baisse significative des tonnages en fin d'année suite au rejet par le Conseil d'Etat de la demande d'IGP pour la saucisse de Morteau.

- \* évolution plus significative (+ 17,9 %) de l'abattage des moutons (grâce à la demande importante de Carrefour pour tout l'Est de la France) et de l'abattage des chevaux (+ 48 %) progression due à la reprise de l'unique boucherie chevaline de Besançon et au dynamisme de son gérant.

\* mise en place au 1<sup>er</sup> août 1999 d'une redevance pour l'enlèvement des déchets d'un montant de 350 F/tonne pour les déchets bas risques et le sang d'équarrissage. Le 31 décembre 1999, le montant total des factures s'élevait à 211 943 F ; ce montant n'a pas été répercuté sur le coût de la prestation d'abattage.

\* les cours du suif et des os ont connu leur niveau le plus bas depuis bien des années. Un kilo d'os valait 5 centimes au 31/12/1999 au lieu de 15 centimes au 31/12/1998 et une tonne de suif 212 F au lieu de 320 F.

\* quant à la prestation de triperie, les volumes traités suivent ceux de l'activité d'abattage.

\* seule l'activité vente de cuirs n'a pas chuté car la demande des tanneries italiennes reste soutenue.

Sur le plan social, les négociations pour la mise en place des 35 heures ont débuté en mai 1999.

## **B - Analyse des comptes de l'activité déléguée**

### *1 - Comptes du délégataire*

#### *Bilan :*

Le report à nouveau reste négatif (- 2 473 KF), ainsi que le fonds de roulement (- 380 KF).

La trésorerie disponible est en légère diminution (+ 1 310 KF pour 1 588 KF en 1998).

*Exploitation* : elle demeure fragile.

Le chiffre d'affaires s'est réduit de 7 %.

La stabilité de la masse salariale (+ 1,7 %) et la réduction des charges externes et des achats ne permettent pas une amélioration du résultat d'exploitation qui s'est largement détérioré par rapport à l'exercice précédent (- 733 KF contre - 247 KF en 1998).

Le résultat net est, par contre, largement positif (+ 1 634 KF) et en forte progression par rapport à 1998 (- 174 KF), du fait de la reprise de la provision pour renouvellement des immobilisations (appartenant à la Ville de Besançon) comptabilisée en produit exceptionnel pour un montant de 4 752 KF.

### *2 - Rapports financiers avec la Ville*

La SA SICA-GAB a, en 1999, versé à la Ville 3 190 803,64 F au titre de la taxe d'usage et 182 448 F pour le loyer. L'activité ayant été supérieure aux prévisions inscrites au budget primitif, apparaît un excédent de 130 400,64 F de taxe d'usage au titre de 1999.

Le Conseil Municipal, après avis favorable de la Commission de Contrôle Financier, est appelé à prendre acte du présent rapport.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ce rapport.

*Récépissé préfectoral du 3 juillet 2000.*